



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Deuxième Assemblée des Etats Parties
à la Convention sur les armes à sous-munitions**

Déclaration prononcée par

**l'Ambassadeur Ruth Flint
Cheffe de Délégation**

Débat général

Beyrouth, le 14 septembre 2011

Seul le texte prononcé fait foi

Madame la Présidente,

Ma délégation tient à remercier vivement le Liban de sa généreuse et proverbiale hospitalité ainsi que de son excellente initiative de visite sur le terrain, lundi. Je vous félicite pour votre présidence de la deuxième Conférence des Etats parties sur les armes à sous-munitions et je suis reconnaissante pour la responsabilité que vous assumez dans ce processus important. La Suisse exprime aussi sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont organisé la Conférence, et plus particulièrement les amis du Président et la Coordinatrice exécutive pour leur travail substantiel et soutenu.

Vous pouvez compter sur l'appui et l'engagement de ma délégation lors de cette conférence et plus largement de mon gouvernement pour la lutte contre les armes à sous-munitions et les autres restes explosifs de guerre.

Un an après l'entrée en vigueur de la CCM, il est important de dresser un état des lieux pour voir où nous en sommes, ce qui a été atteint et ce qui reste à faire, afin d'atteindre les objectifs fixés en mettant nos forces en commun. Cette deuxième Conférence des Etats parties constitue un signal important et souligne notre volonté commune de faire cesser définitivement les souffrances et les pertes en vies humaines causées par l'utilisation des armes à sous-munitions.

La Suisse a été un des premiers pays à signer la Convention à Oslo le 3 décembre 2008. En juin 2011, le gouvernement suisse a décidé de ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions, ce qui doit encore être confirmé par le parlement. La ratification par la Suisse s'accompagnera d'une révision de la législation fédérale sur le matériel de guerre, qui sera complétée par une interdiction des armes à sous-munitions. Par ailleurs, il est prévu d'y intégrer une interdiction expresse de financer les armes prohibées. Les armes à sous-munitions seront désormais classées dans la catégorie Suisse des armes prohibées, dont relèvent déjà les armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que les mines antipersonnel. Le parlement devrait prendre une décision y relative encore cette année.

Madame la Présidente,

La Convention est partie intégrante d'un dispositif de désarmement qui a beaucoup évolué ces dernières années. La Suisse soutient ce développement positif au plus haut niveau de sa politique étrangère et de la politique de sécurité, ainsi qu'au niveau

du droit international. En liaison avec la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel, le Protocole V de la Convention de l'ONU sur certaines armes conventionnelles et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, elle forme une approche globale visant à davantage de sécurité, et notamment davantage de sécurité humaine. Dans ce cadre, la Suisse et le PNUD organiseront le 31 octobre la deuxième conférence ministérielle sur la violence armée et le développement. Ils se réjouissent de l'intérêt de la communauté internationale pour ce thème.

Grâce à l'établissement de la Convention sur les armes à sous-munitions, le droit international humanitaire a effectué un grand pas en avant. L'interdiction complète de toute une catégorie de munitions répond aux besoins non seulement des victimes, mais aussi des parties engagées dans la résolution des conflits, la promotion de la paix et la reconstruction socio-économique.

Malgré le degré d'universalisation que nous avons atteint, il nous reste beaucoup de chemin à parcourir. A cet égard, la Suisse a réprouvé publiquement au cours de cette année l'utilisation d'armes à sous-munition, et soutient la poursuite de l'universalisation de la CCM avec les instruments qu'elle a à disposition.

En tant qu'Ambassadeur de Suisse accréditée au Liban, qui a tant souffert et qui souffre encore tant de la présence d'armes à sous-munitions sur son territoire. Je suis d'autant plus engagée à participer à cette conférence et espère qu'elle marquera des progrès substantiels dans la mise en œuvre de la Convention.

Je vous remercie, Madame la Présidente.